



Bulletin Municipal

CASTEL NEWS

"Las Novelas dau païs"

Mars 2023

CHATEAUNEUF
LA FORET
MARS 2023

Edito

de Madame la Maire

Chers castelneuviennes, chers castelneuviens

L'hiver sec avec un déficit de pluviométrie n'a pas permis aux réserves d'eau de se reconstituer comme à chaque hiver (courant février les niveaux étaient les mêmes que ceux de fin août). Les pluies de mars ont permis une remontée des cours d'eau. Cependant cette recharge n'est pas durable car la végétation consommatrice d'eau repart. Nous risquons d'être sous la dépendance pluviométrique tout l'été. La vigilance quant à notre consommation d'eau demeure. Dans cette optique, le fleurissement de la commune sera à base de plantes et fleurs ayant des besoins moindres en eau. Peu à peu nous nous orientons vers une adaptation de nos pratiques à l'environnement climatique.

Le lac sera aussi dépendant, pour son remplissage, du ruisseau de la prairie et de la pluviométrie. Bien que nous ayons acté immédiatement la défaillance de la vanne et ce dès mars 2022 le temps long, incompressible, des études de faisabilité, de soumission du projet à avis de la DREAL et de la DDT, de consultation des entreprises, de respect des délais légaux, de phase de préparation, des délais de livraison des vannes et des moteurs, la phase opérationnelle commencera fin avril. Tous ces temps longs montrent l'importance et l'envergure des travaux.

La maison des associations, autre grand chantier, est en cours d'achèvement. Nous avons veillé à maîtriser les coûts. Ce bâtiment donnera vie au quartier du champ de foire. Ce quartier fait partie des zones cibles du programme « petites villes de demain », programme initié par l'état pour revitaliser notre territoire et réaffirmer son rôle de centralité. Pendant que nous travaillons à ce projet essentiel pour notre avenir, l'éducation nationale supprime une classe à l'école Violette Szabo dès la rentrée de septembre 2023 ce qui à nouveau pénalise nos élèves. Il y a antinomie avec d'un côté la revitalisation du territoire et de l'autre la diminution des services publics. Je ne peux que regretter la logique comptable de l'éducation nationale, restée sourde à nos arguments et à ceux des parents d'élèves. L'équité n'est plus de mise. Je vous invite donc à réfléchir à cette maxime : « **L'ignorance mène à la servitude** ».

Mars c'est le mois de l'élaboration du budget communal avec comme gros investissement les travaux du lac ce qui induit le report d'autres projets. De plus notre commune doit faire face, comme vous, à la hausse de l'énergie, à l'envolée des prix. Des mesures d'économie ont déjà été prises en ce sens. En outre nous travaillons depuis l'année dernière sur le projet d'un réseau de chaleur, une partie des bâtiments communaux étant chauffés au fuel ou au gaz. Une feuille de chou spéciale budget sera distribuée courant mai.

Dans le cadre de la prévention, la municipalité a initié la création d'une passerelle sport santé. J'adresse tous mes remerciements au club de tennis qui porte cette passerelle et a choisi de s'investir dans cette démarche d'intérêt général. Nous avons signé une convention avec l'ADPAD qui anime des ateliers hebdomadaires à destination des aînés afin de rompre l'isolement et prévenir le vieillissement cognitif. C'est ainsi qu'à force de rencontres, de partenariat, de liens tissés notre commune s'ouvre vers l'extérieur et devient plus attractive. Je peux vous annoncer la venue d'un boulanger pâtissier à compter du mois de mai. Nous souhaitons à Monsieur et Madame Martin succès dans leur entreprise.

Enfin il ne m'est pas possible de passer sous silence les faits récents que vit notre pays. Notre démocratie est mise à mal, les citoyens sont méprisés. Les débats ont été corsetés et le vote de l'assemblée supprimé par un 49.3. Comment nos gouvernants n'ont-ils pas senti la révolte sous-jacente des travailleurs, de ceux qui font les 3 x 8h, de ceux de la 1^{ère} et 2^{ème} ligne, de la jeunesse et des retraités, de ceux à qui on demande toujours plus ? Comment peut-on imposer le passage en force d'une réforme injuste ? Après la crise Covid, la crise énergétique, la crise sociale, l'inflation, la crise de nos institutions aux conséquences non encore mesurables s'installe.

Et je ne puis terminer cet édit sans penser à tous ceux qui traversent des moments difficiles dans ce monde en plein bouleversement où nos repères sont bousculés. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions avancer, main dans la main.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin municipal.

Françoise Rivet, Maire de Châteauneuf-la-Forêt

Le 21 mars 2023



Hameau de Villetelle

Sommaire

- Edito : p 2
- Conseils municipaux p 3 - 5
- Petites villes de demain p 6 - 7
- Enfance & jeunesse p 8 - 9
- La forêt de Châteauneuf p 10 - 11
- Le point sur Le Lac p 12 - 13
- Animations p 14 - 15
- Le coin des associations p 16 - 17
- Travaux en cours p 18
- Ateliers seniors p 19
- Aide à la personne p 20
- État civil p 21
- Droit d'expression p 21
- Infos mairie p 22 - 23
- Infos pratiques p 24

Les personnes qui souhaitent la version numérique du bulletin municipal à la place de la version papier peuvent se rapprocher de la mairie.

Mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

Tél. : 05.55.69.30.27

Mairie :

2, place du 8 Mai 1945

87130 Châteauneuf-la-Forêt

L'équipe municipale vous informe régulièrement sur la vie locale et associative de votre commune, et sur les informations concernant la mairie avec :

QR code Facebook

- Châteauneuf, Brèves d'Infos
- Bulletin municipal : Castel news
- « Las novelas dau país » (semestriel)
- la page Facebook
- <https://www.facebook.com/commissioncommunicationchateauneuf-larorier>
- Site internet de la mairie : www.chateauneuf-la-foret.fr



Jeudi 11 août 2022 :

● **Délibération n°2022/037 - Contrat d'apprentissage:** vu le Code Général des collectivités territoriales, et le Code du travail, et les décrets relatifs au contrat d'apprentissage, après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le recours au contrat d'apprentissage pour les personnes âgées de 16 à 25 ans.

● **Délibération n° 2022/038 - Création au tableau des effectifs d'un emploi d'adjoint d'animation** à temps non complet à compter du 1^{er} novembre 2022, à raison de 7 heures hebdomadaires, indice brut 382. Madame la Maire est chargée du recrutement de l'agent.

● **Délibération n° 2022/039 - Tarifs gîtes - modification:** en raison de l'abaissement du lac consécutif à un dysfonctionnement du système de vidange et l'interdiction de la baignade dans le plan d'eau, une délibération a été prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 juin 2022, décidant d'appliquer une réduction de 10% sur tout contrat de location de gîtes options incluses du 1^{er} juillet au 31 août 2022 inclus. Il y a lieu de compléter cette mesure dans le cas où les locataires de gîte souhaitent annuler leur location ou la reporter à une date ultérieure. Après délibération le Conseil Municipal décide: le remboursement pour les personnes souhaitant annuler leur séjour à compter du 1^{er} juillet 2022, et le report à une autre période pour les personnes ayant payé (acompte ou totalité) en chèques vacances, ces derniers n'étant pas remboursables.

● **Délibération n° 2022/040 - Subvention:** attribution d'une subvention de 1080€ à la coopérative scolaire de l'école primaire de Châteauneuf-la-Forêt.

Recensement de la population :

● **Délibération n°2022/041- Recensement de la population 2023, nomination du coordonnateur communal:** considérant l'organisation du recensement de la population de la commune de Châteauneuf-la-Forêt du 19 janvier au 18 février 2023, il y a lieu de nommer un coordonnateur communal chargé de la préparation et de l'exécution des opérations du recensement. Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la Maire à nommer par arrêté un coordonnateur communal et les agents l'assistant dans ses fonctions.

● **Délibération n°2022/042 - Recrutement de trois agents non-titulaires pour effectuer le recensement de la population communale** rémunérés sur la base de l'indice brut 382.

● **Délibération n°2022/043 - Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la maison des associations:** Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus. Avenant B05 «menuiseries bois» de 438,08€ H.T qui porte le marché à 17386,02€ soit une augmentation de 2,50%. Avenant A06 «plâtrerie» de 5484,07€ H.T qui porte le marché à 39823,64€ soit une augmentation de 15,9%. Avenant C09 «électricité» de 6971,41€ H.T qui porte le marché à 46493,47€ H.T soit une augmentation de 17,60%. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et approuve les avenants.

● **Délibération n° 2022/044 - Motion contre l'installation d'éoliennes industrielles sur la commune:** Madame la Maire fait part au Conseil Municipal du retrait du projet éolien d'Engie Green sur la commune. (Lecture de leur courrier et de celui de Madame la Préfète). Elle se félicite de l'abandon de ce projet et remercie les communes qui ont voté contre le projet éolien de Châteauneuf-la-Forêt.

En 2020 la Communauté de Communes Briance Combade s'est dotée d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial qui a fixé des objectifs pour le territoire en matière de production des énergies renouvelables dans les secteurs suivants : photovoltaïque, hydroélectricité, bois-énergie et solaire thermique. L'objectif de production de l'énergie éolienne n'a pas été retenu.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse tout projet éventuel d'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire communal, la production d'énergie éolienne n'entrant pas dans les objectifs du PCAET Briance Combade.

● **Délibération n° 2022/045 - Mise en sécurité de l'Avenue René Regaudie.** En raison de la vitesse excessive des véhicules avenue René Regaudie, avant le carrefour du 19 mars 1962, il pourrait être installé deux coussins berlinois afin de sécuriser le rond-point. Montant des travaux: 3 330,10€ H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la pose de deux coussins berlinois, et sollicite une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière.

Infos diverses :

➤ Recrutement d'un agent technique en CDD, à raison de 14 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2022.

➤ Les dossiers de demande de subvention pour le terrain multisports et la couverture du terrain de tennis auprès de l'ANS n'ont pas été retenus.

➤ La fille de Violette SZABO viendra en juin 2023 pour la cérémonie de dénomination de l'école primaire.

➤ Début du Festival du Mont Gargan à compter du 12 août.

➤ Rendez-vous de Madame la Maire le 30 août avec un chargé de mission de la DDT et le Sous-Préfet de la Haute-Vienne pour une étude de production hydro-électrique sur le barrage du lac.

➤ 1^{er} septembre 2022: présentation de l'Opération de Revitalisation de Territoire aux conseillers municipaux.

➤ Point sur le lac: mise en place d'aérateurs par la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne pour oxygéner les poissons. Suite à la réception de l'étude de faisabilité de confortement du système de vidange, constat de la nécessité de travaux conséquents de réparation et de remise aux normes et d'entretien.

Jeudi 6 Octobre 2022 :

● **Délibération n°2022/046 - Tarifs 2023 - Gîtes:** nouveaux tarifs de location des gîtes communaux pour 2023. Le tableau des tarifs est disponible sur le site internet de la Mairie.

● **Délibération n°2022/047 - Tarifs et conventions salle Bartholdi, salle Camille Claudel pour 2023.** Le tableau des tarifs de location des salles est disponible sur le site internet de la Mairie.

● **Délibération n° 2022/048 - Acquisition d'un terrain au Conseil Départemental de la Haute-Vienne régularisation foncière:**

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de l'offre de cession pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle F 1052 par le département de la Haute-Vienne. L'emprise cédée sera intégrée au domaine public communal car elle constitue l'accès à la Maison du Département de la commune et au futur lotissement communal des Thuyas. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

● **Délibération n° 2022/050 - Avenant au marché des travaux de la Maison des Associations:** travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus. Modification par l'avenant 806, lot n°6 «Plâtrerie» de 639,77€ H.T qui porte le marché à 40463,41€. H.T soit une augmentation de 1,60%. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant 806 pour le lot n°6 «plâtrerie-isolation».

Jeudi 6 Octobre 2022 (suite) :

● Délibération n°2022/051 - **Avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires.** Prolongation de la délégation de compétence, avec approbation du Conseil Municipal de l'avenant n°2 à la convention AO1/AO2.

● Délibération n°2022/052 - **Convention «Petites Villes de Demain» valant Opération de Revitalisation du Territoire ;** Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Demandes de subventions :

● Délibération n°2022/053 - **Réalisation de travaux de confortement de la vidange du plan d'eau communal.** Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte qui a amené la commune à confier l'étude de faisabilité du confortement du système de vidange au cabinet ISL par délibération n°2022/021 en date du 2 juin 2022 : l'abaissement important et continu qu'a connu le lac de Châteauneuf-la-Forêt depuis le mois de mai 2022 et qui a contraint la commune à ne pas ouvrir la baignade surveillée durant la saison estivale et à fermer la pêche, provient d'un dysfonctionnement du système de vidange.

Le rapport de l'étude de faisabilité a fait ressortir que de gros travaux de remise aux normes et surtout de confortement du système de vidange (remplacement d'une vanne cinquantenaire) sont à réaliser au plus vite afin d'assurer une remise en eau avant la saison touristique 2023. De plus cette opération est soumise à d'importantes contraintes réglementaires, le barrage du lac étant classé en catégorie C, et de par sa situation en amont d'un affluent de la Vienne et de l'usine de production d'eau potable de Farebout. Au vu de l'urgence de la situation, le Cabinet ISL a été missionné pour réaliser l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'assistance à la passation des contrats.

Le montant total de l'opération s'élèverait à 499 500€ H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine le contrat passé avec le Cabinet ISL pour les missions APD et ACT pour un montant de 28 975€ H.T. Des prestations complémentaires, chiffrées dans l'offre pourront être facturées et seront prises en charge en fonction des besoins.
- Approuve le projet de confortement de la vidange du plan d'eau communal pour un montant estimatif de 499 500€ H.T.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

● Délibération n°2022/054 - **Requalification d'un équipement sportif en terrain multisports:** suite à un travail de concertation avec des administrés et des institutions locales sur la nécessité de créer de nouveaux aménagements sportifs à destination de divers publics et favorisant le lien social, il ressort la demande d'aménager un terrain multisports avec pistes d'athlétisme ouvert à tous: scolaires, périscolaires, associations, sapeurs-pompiers, gendarmes, touristes... Il pourrait être situé sur le plateau d'évolution ou terrain de basket actuellement en état dégradé. **Coût de l'opération: 77 829.00€ H.T.** Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, auprès de l'Etat (DETR) et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CTD).

● Délibération n° 2022/055 - **Eclairage public Avenue Jean Cruveilhier:** parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication il y a lieu de remplacer l'éclairage public avenue Jean Cruveilhier. Coût chiffré par le Syndicat Energie Haute-Vienne : 47 100€ H.T. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux d'éclairage public et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

● Délibération n°2022/056 - **Eclairage public: extinctions nocturnes.** Considérant le contexte énergétique avec l'augmentation importante des coûts de l'énergie et la question de l'approvisionnement, le Conseil Municipal décide de fixer la coupure de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal à compter du 15 octobre 2022 tous les jours entre 21h30 et 6h à l'exception, pour des raisons de sécurité: de l'avenue du Pont la Prairie, rue Amédée Tarrade, rue Firmin Tarrade, avenue René Regaudie, y compris le carrefour du 19 mars, rue Michel Sinibaldi jusqu'à l'entrée de l'Impasse du Lac, devant le cinéma et les gîtes communaux.

Le temps d'éclairage festif sera restreint du 13 décembre 2022 au 08 janvier 2023. Le concours des illuminations n'aura pas lieu.

Infos diverses :

- Fermeture du magasin de vêtements place Eugène Degrasat au 31 décembre 2022.
- Etude énergétique réalisée sur le bâtiment de la Mairie: la plus grosse déperdition se fait par les murs et les fenêtres.
- Restitution d'une étude sur le projet de réseau de chaleur.
- Marché d'automne et Octobre Rose le 10 octobre.
- Proposition de formation au balisage des chemins de randonnées par le PETR Monts et Barrages.
- 27 novembre 2022: repas des aînés.

Vendredi 9 Décembre 2022 :

● Délibération n°2022/057 - **Rétrocession d'une concession inutilisée au cimetière** à la demande de Monsieur Michel Delin pour son prix d'acquisition, soit 13,72€. Cette concession est inutilisée et se trouve vide de toute sépulture. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter cette rétrocession.

● Délibération n° 2022/058 - **Prix des repas servis à la cantine du collège.** Vu la décision du Conseil Départemental de maintenir au niveau de 2023 les tarifs de 2022 applicables à la commune de Châteauneuf-la-Forêt (soit 5,60€ par repas) le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix des repas à compter du 1^{er} janvier 2023: à 4,35€ pour les enfants scolarisés à l'école maternelle, à 4,60€ pour les enfants scolarisés à l'école primaire.

● Délibération n°2022/059 - **Indemnités de fonction des Maire, Adjoints, Conseillers Délégués au 1^{er} Janvier 2023:** Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'attribution des indemnités de fonction: pour Madame la Maire: 44% de l'indice brut terminal (IB) de la fonction publique, les adjoints: 15,75 % de l'IB, les conseillers délégués: 5,25% de l'IB.

● Délibération n° 2022/060 - **Contrat d'assurance groupe des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL:** le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion et d'accepter la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier Sofaxis.

● Délibération n°2022/061 - **Création d'un poste d'adjoint technique territorial polyvalent à temps non complet (25/35-ème)** afin de remplacer un agent en retraite pour invalidité au 07 février 2023.

● Adoption de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et de la fongibilité des crédits.

● Délibération n°2022/064 - **Subvention de 150€ à l'Association des Parents d'Elèves de Châteauneuf-la-Forêt/Neuvic-Entier (APECN): 150€.**

● Délibération n°2022/065 - **Convention de mise en place d'un service commun entre la commune de Châteauneuf-la-Forêt et la Communauté de Communes Briance Combade dans le cadre du programme «Petites Villes de Demain»** pour la durée de l'ORT, soit mars 2026.

● Délibération n°2022/066 - **Lancement d'un appel d'offre pour recruter un bureau d'étude afin de réaliser un schéma directeur de l'aménagement de l'espace public**: dans le cadre de PVD, des besoins ont été identifiés pour valoriser le cadre de vie: cœur de bourg et secteur du lac. Montant estimatif : 40000€ H.T. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation de cette étude et sollicite une subvention auprès de la Banque des Territoires et de la Région Nouvelle Aquitaine.

● Délibération n°2022/067 - **Signature d'une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Haute-Vienne**. Dans le cadre de PVD, l'ORT a été signée le 8 novembre 2022, le CAUE 87 est signataire de cette ORT en tant que partenaire. Accord du Conseil Municipal pour la signature d'une convention de mission d'accompagnement avec l'association pour une durée de 12 mois et adhésion au CAUE 87 pour un montant de cotisation annuelle de 150€.

● Délibération n° 2022/068 - **Confortement de la vidange du barrage du plan d'eau communal. Prestations complémentaires aux missions APD et ACT du cabinet ISL**. Des prestations complémentaires sont nécessaires: étude complémentaire concernant le dimensionnement de la vanne de débit réservé à la demande de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et la tenue sur site d'une réunion. Montant : 2 550,00€ H.T. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

● Délibération n°2022/069 - **Eclairage public : extinctions nocturnes**. Considérant le contexte énergétique avec l'augmentation des coûts de l'énergie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la coupure de l'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2023 tous les jours entre 24h et 6h pour les rues suivantes: avenue du Pont la Prairie, avenue Amédée Tarrade, avenue René Regaudie, carrefour du 19 mars 1962, rue Michel Sinibaldi, devant le cinéma et les gîtes communaux.

● Délibération n° 2022/070 - **Motion de soutien aux personnels du cadastre** (renforcement des effectifs de la Section Topographique afin de répondre aux missions fiscales de Service Public). Le Conseil Municipal apporte son soutien à la lutte des personnels du Cadastre.

Infos diverses :

- Installation du Conseil Municipal des Jeunes le 10 décembre 2022.
- Réunion publique d'information sur les travaux du lac le 20 décembre 2022 avec la présence du Cabinet ISL.
- Noël du personnel communal le 14 décembre à 17h30, salle Camille Claudel.
- Marché de Noël: vendredi 16 décembre en centre-bourg. Buvette assurée par l'Association des Parents d'Elèves.
- Samedi 7 janvier 2023: vœux de la municipalité, salle Bartholdi.
- Illuminations de Noël du 14 décembre au 8 janvier 2023.
- Rappel sur les 5 thématiques de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), 5 groupes de travail d'élus ont été constitués. Une réunion de présentation des différents axes de l'ORT sera proposée par le chargé de projet PVD aux élus.
- PLU: consultation pour désigner le cabinet d'étude pour la révision générale du Plan d'Urbanisme lancée.
- Ateliers d'animation pour les personnes de plus de 60 ans tous les jeudi après-midi à compter du 12 janvier 2023, proposés par l'Adpad.
- Les travaux de la Maison des Associations se poursuivent.
- Plan de délestage électrique :la population a été informée sur ses modalités dans la feuille de chou.

Jeudi 12 janvier 2023 :

Attribution marchés publics :

● Délibération n°2023/001 - **Attribution du marché public concernant le confortement de la vidange du barrage de Châteauneuf-la-Forêt** à l'entreprise Fournie et Cie SA SCOP. Montant de l'offre : **422 348,50€ HT**.

● Délibération n° 2023/002 - **Attribution du marché coordination Sécurité Protection Santé pour les travaux de confortement de la vidange du barrage de Châteauneuf-la-Forêt** au cabinet APAVE Limoges Bâtiment pour un montant de **1 460€ HT**.

● Délibération n° 2023/003 - **Plan Local d'Urbanisme, choix du bureau d'étude**. Une seule entreprise a présenté une offre. Il s'agit du cabinet d'études KARTHEO. Après délibération le Conseil décide à l'unanimité de retenir ce cabinet d'étude pour l'élaboration du PLU. Coût : **34 500€ HT**.

● Délibération n°2023/004 - **Subventions à l'APECN et l'ADPAD**: Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'octroyer 56€ à l'association des Parents d'Elèves de Châteauneuf-la-Forêt/Neuvic-Entier et 100€ à l'Association d'Aide aux Personnes à Domicile.

● Délibération n° 2023/005 - **Cession de terrain** d'une superficie de 2314 m² à la SCI Athelis au prix de 9€ le m², soit un montant total de 20826€. La SCI Athelis souhaite installer sur ce terrain un parking pour le personnel du SUPER U dans le cadre de l'agrandissement de ce commerce.

● Délibération n°2023/006 - **Avenant aux marchés de travaux d'aménagement de la maison des associations**. Diminution des prestations démolition, gros œuvre de l'entreprise Sarl Moulinard d'un montant de 3 125€ HT.

● Délibération n°2023/007 - **Mise en sécurité Avenue René Regaudie: création de plateaux surélevés en enrobé bitumeux**. Montant des travaux estimés: 7855,33€ HT. Demande de subvention au titre des amendes de Police relative à la sécurité routière.

● Délibération n° 2023/008 - **Remboursement des frais** des élus municipaux - mandat spécial pour le déplacement de deux élus aux rencontres nationales Petites Villes de Demain organisées par l'ANCT au Palais des Congrès à Paris le 31 janvier 2023.

Infos diverses :

- Possibilité de visite du centre de recyclage de Beaune-les-Mines sur inscription.
- Dans le cadre de la refonte des tournées de ramassage des ordures ménagères en vue de leur diminution (trop de point de collecte actuellement) la Communauté de Communes invite les élus du territoire à effectuer une tournée de ramassage en situation réelle.
- Madame la Maire a assisté à une réunion organisée par l'association des parents d'élèves concernant la menace de fermeture d'une classe sur le RPI Châteauneuf-Neuvic, une action pourrait être envisagée contre cette suppression.
- Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Lors du Conseil Municipal du 23 février 2023, Madame la Maire a fait part de la démission de Jean-Luc Arco, conseiller municipal. Elle l'a vivement remercié pour son travail et sa contribution apportés à notre commune. Pour le remplacer, Maryse Parnière intègrera l'équipe municipale.

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) Novembre 2022 - Mars 2026

UN PLAN D'ACTION À METTRE EN ŒUVRE :

Moins de 18 mois après la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, liant la communauté de communes Briance Combade, la commune de Châteauneuf-la-Forêt, l'Etat et le Conseil Départemental, le processus se mue en **opération de revitalisation du territoire (ORT)** qui met l'accent sur le centre-bourg castelneuvien.

Mardi 8 novembre, Madame la maire Françoise Rivet, Monsieur le président de la communauté de communes Briance Combade Yves Le Gouffe, Madame la sous-préfète Pascale Rodrigo, Monsieur le président du Conseil Départemental Jean-Claude Leblois, Monsieur le président du PETR du pays Monts et Barrages Sébastien Moreau et Madame la présidente du CAUE Haute-Vienne Christelle Aupetit-Berthelemot étaient présents afin d'entériner l'ORT aux côtés des techniciens des collectivités locales, de l'Etat (DDT et préfecture), du Conseil Départemental Haute-Vienne, du CAUE 87, du cabinet Espelia, de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine et de l'ODHAC.



Signature de l'ORT

CINQ AXES :

Durant la première phase de l'engagement, un **diagnostic participatif** a été réalisé à travers une campagne de questionnaires, des permanences dans les bibliothèques et le marché de Noël 2022, des réunions publiques, un ciné-débat, des diagnostics en marchant et des ateliers participatifs (élus, adultes, adolescents et enfants) qui ont permis de mettre en évidence **les forces et faiblesses du territoire**. Ces travaux ont été complétés par un diagnostic urbain réalisé par le CAUE 87 et un diagnostic mobilité réalisé par Espelia. A partir des constats tirés des différents travaux, **plusieurs orientations** ont été choisies s'articulant autour de **l'habitat, du commerce, des connexions dans le bourg, de l'espace public et des équipements**.

Il s'agira :

- De favoriser la reconquête des biens privés et publics non-occupés pour renforcer et diversifier l'offre de logements en centre-bourg mais aussi d'accompagner l'amélioration de l'habitat ;
- D'initier une dynamique d'implantation commerciale en centre-bourg en expérimentant des outils inédits sur le territoire ;
- De développer les connexions et les relations entre les différentes centralités du bourg ;
- De mettre en valeur l'identité et l'espace public du centre-bourg ;
- De développer et rénover les équipements du bourg.

DES ACTIONS DÉJÀ INITIÉES :

« Denormandie » dans l'ancien :

En signant l'ORT, la commune de Châteauneuf-la-Forêt s'est doté d'un **outil fiscal en faveur de l'investissement locatif** qui permet de bénéficier d'une déduction fiscale selon certaines modalités.

Nov'habitat 87 :

La communauté de communes a conventionné avec Nov'habitat 87 qui propose des **conseils neutres** en direction des **propriétaires** souhaitant réaliser des travaux de rénovation (permanence à la maison J. Limousin tous les seconds jeudis du mois, sur rendez-vous)

Programme Départemental de l'Habitat :

La communauté de communes a adhéré au programme du Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui **permet d'aider financièrement les propriétaires occupants modestes et très modestes ainsi que les propriétaires bailleurs** à réaliser : des travaux lourds de rénovation de réhabilitation, de rénovation énergétique ou d'autonomie à la personne.

Maison des entreprises Briance Combade :

Pour accompagner les porteurs de projets actuels et futurs, la communauté de communes s'engage et a lancé **les « petits déjeuners des entreprises »**. Ces temps permettent d'identifier les problématiques des acteurs économiques de Briance Combade et de mobiliser les ressources nécessaires pour les accompagner.

Passerelle Sport Santé :

Le club de tennis de Châteauneuf-la-Forêt/Linards a lancé fin février une passerelle sport santé qui permet d'accéder à des **séances de sport adaptées** sur ordonnance de son médecin.

Réalisation d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme:

Le cabinet d'étude Karthéo a été retenu pour réaliser le **nouveau PLU** de la commune de Châteauneuf-la-Forêt. Le lancement de l'étude est prévu le 9 mars 2023 et le document devrait être finalisé en mars 2026.

Etude d'aménagement du lac:

Le lac est un espace phare de la commune castelneuvienne. Un certain nombre d'aménagements ont été identifiés. Pour vérifier leur faisabilité, le cabinet Sport Initiative va réaliser une étude de faisabilité qui va durer 8 mois.

Etude d'aménagement du centre-bourg:

Une grande partie de la **démarche participative** a été axée sur l'aménagement du bourg de Châteauneuf-la-Forêt et a permis d'identifier de **nombreuses attentes**: végétalisation de l'espace public, mise en valeur du patrimoine bâti, apaiser la circulation et développer les liaisons internes. A l'issue de l'appel d'offre qui se conclut le 6 mars 2023, une équipe pluridisciplinaire va être recrutée pour réaliser une étude d'aménagement du bourg pour doter la commune d'une «**feuille de route**» **chiffrée et phasée pour programmer les aménagements dans le temps**. Les travaux de l'équipe recrutée, dureront 12 mois.

Accueil d'une résidence d'urbanistes:

Châteauneuf-la-Forêt a répondu à un appel à territoire lancé par le collectif 3Tiers pour accueillir une **résidence d'urbanistes** afin d'animer une démarche participative sur le **devenir de la maison Rose, rue Cruveilhier, et de son interaction avec la place du champ de foire**.

Le collectif sera présent sur le territoire du **2 au 8 juin 2023**.

DES ACTIONS EN COURS DE CONSTRUCTION:

Habitats non-occupés:

La commune souhaite développer une action autour des **logements non-occupés**. Dans un premier temps nous allons lancer une **campagne de repérage** accompagnée d'une prise de contacts pour connaître les causes de cette vacance. Si vous êtes ou si vous connaissez un propriétaire d'un appartement, d'une maison ou d'un local professionnel inoccupé **n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie et/ou le chef de projet Petites Villes de Demain**.

Une communication accompagnée d'un **questionnaire** seront prochainement envoyés aux propriétaires identifiés. Ces documents seront également disponibles en ligne.

Cette démarche a pour but de tenter de répondre à un besoin en logement pour accompagner les entreprises locales qui souhaitent recruter mais aussi pour favoriser les installations sur la commune.

INFORMATIONS:

Le **site internet** de la commune de Châteauneuf-la-Forêt sera régulièrement alimenté d'informations en lien avec l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Vous pouvez d'ores et déjà retrouver des articles détaillés sur le plan d'action ORT et le Denormandie dans l'ancien.

Un **livret détaillant la démarche «Petites Villes de Demain»** et le **plan d'actions ORT** sera consultable en ligne et en mairie à partir du mois d'avril.

PERMANENCES NOV'HABITAT 87:

De 10h à 12h

Maison France Services
12 Avenue Amédée Tarrade :

- Jeudi 13 avril
- Jeudi 11 mai
- Jeudi 8 juin
- Jeudi 13 juillet

Sur rendez-vous.

Les coordonnées :

Tél. (Cédric Vergnaud): 05 55 14 88 42
Email : contact@novhabitat87.fr



Remise de chèques pour les écoles du RPI Châteauneuf-la-Forêt/Neuvic-Entier :



Le jeudi 3 Février, l'association des parents d'élèves accueillait à la salle de la mairie les directrices enseignantes des écoles de Châteauneuf-la-forêt et de Neuvic-entier, Françoise Rivet Maire de Châteauneuf-la-Forêt et Dominique Laubary adjoint, Dominique Daude adjoint à Neuvic-Entier.

Les membres de l'APECN, ont offert un **chèque de 1 000€** qui a été remis à chaque directrice de l'école maternelle et primaire de Châteauneuf-la-forêt et à l'école primaire de Neuvic-Entier. Une aide bienvenue pour aider à financer les projets pédagogiques et les classes découvertes de fin d'année. L'association des parents d'élèves mène de nombreuses actions en faveur des écoliers. Toutes les personnes qui peuvent aider ponctuellement pour les manifestations seront les bienvenues.

Concerts JMF :

Les Jeunesses Musicales de France créées par René Nicoly en 1944 afin de faire partager la musique au plus grand nombre, sont une association reconnue d'utilité publique, qui lutte pour **l'accès à la musique des enfants prioritairement des zones rurales ou défavorisées**. Les JMF, très présentes en Limousin, ont pour but d'offrir aux enfants une expérience musicale forte et de qualité en les initiant à toutes les musiques (actuelles, classiques, du monde) pour les aider à grandir en tant que citoyens.

Les concerts, réservés aux écoliers, ont repris cette année. En effet les conditions sanitaires permettent de recevoir 250 élèves dans la salle Bartholdi, et toutes les écoles de la communauté de communes sont partantes, ravies de retrouver ces spectacles musicaux dynamiques et souvent drôles.

Le 16 Janvier, les plus grands (CE1, CE2, CM1, CM2, 6^{ème}) ont assisté au spectacle « Firmin et Hector » un voyage burlesque dans l'univers des croque-morts.



Le 7 Avril, Les plus grands encore assisteront aux « Amours sous-marines » une plongée musicale dans le monde subaquatique.

Le 6 juin, les plus petits (maternelle, CP, CE1) avec « Ma maison fait clic-clac », découvriront toutes sortes de bruits de maison, de la cuisine au grenier, bruits qui font des comptines !

Le voyage derrière la porte :

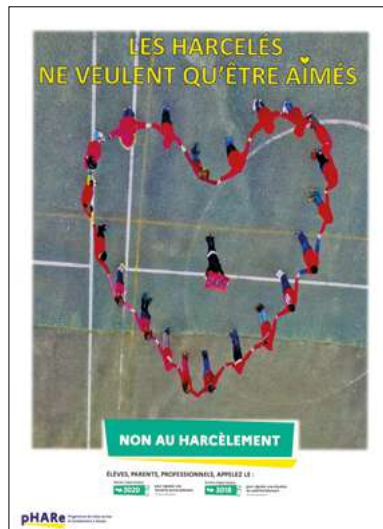
C'est un projet qui concerne les trois écoles primaires de Châteauneuf-la-Forêt, Moissanes, et La Geneytouse. Le but du « voyage » est de **créer une chanson par école qui doit évoquer le patrimoine local**. La présentation des trois chansons aura lieu au mois de juin à Moissanes.

Pour Châteauneuf, c'est le **thème de la Résistance** qui a été choisi, en lien avec le projet « **Un nom pour l'école** ». Pour concevoir la musique et le texte, les élèves ont été accompagnés par le groupe « MINIBUS ». Cette chanson sera illustrée par les enfants grâce à l'intervention d'un plasticien Jérôme Fournol.

Les élèves ont déjà commencé à travailler sur ce projet avec le concours de Madame Anne Marie Montaudon de l'ANACR et de Monsieur Philippe Radonnet du Pays d'Art et d'Histoire (PETR Monts et Barrages). Ils ont aussi visité le Musée de la Résistance à Peyrat-le-Château.

En cours : la réalisation d'une **maquette de la plaque «Ecole Violette SZABO»**. La plaque définitive sera commandée et financée par la Mairie et dévoilée lors de la cérémonie du 6 juin 2023 avec la présence éventuelle de sa fille Tania.

Participation au concours national du programme pHARe (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école) :



Les enfants de l'école primaire ont participé au projet « Non au harcèlement » en créant une affiche (slogan et visuel) sur laquelle ils se sont mis en scène.

Conseil Municipal des Jeunes, nos apprentis citoyens !



L'installation du Conseil Municipal des Jeunes à Châteauneuf-la-Forêt a eu lieu le samedi 10 décembre 2022. Suite à une élection qui s'est déroulée à l'école le 14 octobre 2022, chaque écolier muni d'une carte d'électeur a pu déposer son bulletin de vote dans l'urne. Neufs élus ont été retenus sur les 15 candidats volontaires.

Les neuf élus de CE2, CM1, CM2 sont: Camille, Léa, Marius, Julie, Simon, Léontine, Célia, Nolan, et Sophia. Nos apprentis citoyens sont élus pour un an.

Objectifs :

- Impliquer les enfants dans la vie de la commune.
- Découvrir la vie citoyenne et être sensibilisé au rôle d' élu.

Ils sont accompagnés par Françoise Rivet, Maire de la commune et la commission Enfance Jeunesse composée de Micheline De Cuyper, Michèle Mazaud, Agnès Madioux, Monique Lafarge, Lydia Ruby Monteil, Jean-Luc Arco et Lyonel Queyreix.

Le premier Conseil s'est tenu le 14 janvier 2023 à la Mairie. Il y en aura 4 dans l'année. **L'environnement est déjà un sujet qui motive ces jeunes élus** prêts à faire de leur mieux pour aider la commune.

Après avoir lu la charte de l' élu les enfants ont présenté

leurs projets :

- Réaliser des panneaux pour le recyclage des déchets et les placer dans la commune pour inciter les habitants à trier et recycler.
- Installer plus de poubelles dans le bourg : possibilité d'organiser une journée citoyenne pour ramasser les déchets et étudier où on pourrait installer d'autres poubelles.
- Installer un composteur.
- Installer des jeux au lac, retendre la corde de la tyrolienne.

Réponse : ces jeux sont commandés et arrivés.

Pour la tyrolienne, le système est actuellement démonté par soucis de sécurité en attendant la remise en état.

- Créer un ou deux terrains de pétanque au lac.

Réponse : Il y a déjà des terrains de pétanque au champ de foire.

- Pêche autour du lac.

Réponse : la pêche est autorisée sur une grande partie du lac.

- Créer un city stade.

Réponse : le city stade est prévu sur le terrain de basket avec piste d'athlétisme autour. Accès gratuit pour tous. Le projet de création d'un pumtrack est en cours.

Fermeture d'une classe à l'école de Châteauneuf la Forêt :

Actions de l'association des parents d'élèves du RPI, soutenues par les élus du territoire !



Mercredi 25 janvier l'association des parents d'élèves du RPI Châteauneuf-Neuvic s'est mobilisée contre la menace d'une fermeture de classe des écoles élémentaires au sein du RPI (Regroupement Pédagogique intercommunal) pour la rentrée scolaire 2023. Les élus locaux ont apporté leur soutien à cette manifestation d'autant plus qu'une classe a déjà été fermée en 2021 à l'école de Châteauneuf. Puis lundi 20 février, une marche a été organisée partant de l'école de Neuvic-Entier et arrivant à l'école de Châteauneuf, suivie l'après-midi d'une manifestation devant la Préfecture pour marquer notre opposition à cette décision comptable de la part de l'Education Nationale.

Une motion contre la fermeture d'une classe a été voté par le Conseil Municipal de Châteauneuf-la-Forêt dans sa séance du 23 février, et des entretiens téléphoniques se sont tenus avec l'inspecteur d'académie. Les Conseillers Départementaux, le Député de la circonscription ont été saisis de la situation.



Malheureusement la décision est tombée, et la fermeture de classe à Châteauneuf a été actée, ce qui aura pour conséquence une nouvelle répartition des élèves entre les classes des deux écoles entraînant des classes plus chargées et une augmentation de la mobilité des élèves.

N'OUBLIONS PAS LA FORÊT !

Petite histoire :

La forêt d'hier :

A l'époque gallo romaine notre forêt constituait sans doute un vaste ensemble réunissant Châteauneuf, Aigueperse et Boulandie, propriété publique à l'époque.

A partir du X^{ème} siècle, suite à une augmentation de la population, de nouveaux territoires sont ouverts à l'agriculture par la réalisation de défrichements. Les trois massifs forestiers sont alors séparés. La forêt de Châteauneuf forme un massif de 2500 hectares dont 1000 hectares d'un seul tenant sur la commune de Châteauneuf. Les forêts passent alors aux mains de seigneuries et quelquefois de monastères.

La réglementation par les seigneurs de l'usage de la forêt fait l'objet de nombreux documents. Les autorisations allaient du droit de pacage au ramassage de bois mort pour le chauffage... Les seigneurs se réservant le droit de chasse, l'élevage des abeilles et divers avantages. Au XVI^{ème} siècle la valeur de la forêt fut décuplée par le transport de grumes jusqu'à Limoges par flottage sur la Combade puis la Vienne. Ce « bois de feu » était utilisé pour les fours des porcelainiers. A la fin du XIX^{ème} la pratique du flottage disparaît ce qui réduit l'intérêt économique de la forêt.

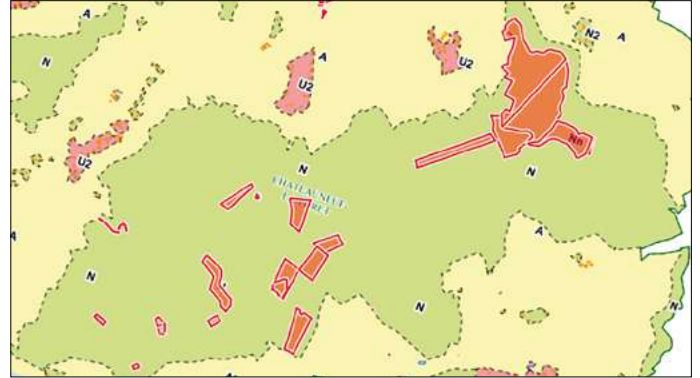
La forêt a été un haut lieu de la Résistance pendant la seconde guerre mondiale. La cache de Guingouin située près de la Croix Chevaux, témoigne de la vie clandestine des maquisards.



La forêt d'aujourd'hui :

Au XX^{ème} siècle la forêt est vendue par parcelles plus ou moins grandes aux habitants des villages voisins. Le morcellement de ces espaces boisés, partagés entre environ 290 propriétaires complique l'entretien et le développement du potentiel forestier.

La commune possède actuellement une trentaine d'hectares de bois dont une partie a donné lieu à



Carte du cadastre montrant les parcelles boisées communales entourées en rouge

reboisement dans le secteur des Echarabés, d'autres parcelles sécurisant les captages pour l'eau potable. Une coupe de bois d'entretien a été effectuée et a rapporté 24 000€.

Entretien de la forêt :

Seules les forêts de 25 hectares sont soumises à réglementation, or les parcelles sont beaucoup plus petites dans la forêt de Châteauneuf. Chaque propriétaire entretient sa parcelle comme il l'entend : le bois est coupé à son gré, pour débroussaillage ou vente de bois de chauffage...

Une grande partie de la forêt est inexploitée, forêt primaire en quelque sorte. Ces parcelles ont un rôle à jouer notamment en matière de biodiversité.

Cependant divers organismes (*CRPF : Centre Régional de Propriétés Forestières*) ou associations (*« L'Aubraie » pour une forêt vivante en Limousin*) se sont donné pour objectif d'agir en coopération avec les propriétaires forestiers, les collectivités locales et les organisations professionnelles pour une gestion équilibrée du patrimoine forestier. Ces organismes soutiennent les initiatives positives et appuient les propriétaires et les communes qui veulent gérer leur patrimoine forestier de façon durable (éviter les coupes rases).

Il est rappelé aux propriétaires de parcelles forestières qu'ils peuvent consulter le cadastre en mairie en cas de difficulté de localisation.

C'est l'ONF qui assure la gestion des forêts communales en partenariat avec les élus de la commune. Cette relation est rythmée par les saisons ainsi : l'examen et le choix des travaux à réaliser se déroulent entre septembre et décembre et les plantations entre décembre et mars.



Les essences de la forêt :

Les feuillus dominent la quasi-totalité du massif forestier et représentent 94% des essences. On trouve donc en particulier: bouleaux, vergnes (aulnes), chênes, hêtres, charmes, frênes et châtaigniers... Mais aussi des buissons de houx, genêts, bruyères, myrtilles... Les résineux, qui ont fait leur apparition peu à peu, ne représentent que 6% des arbres et se composent principalement de Douglas, épicéas.

Les champignons sont bien présents, très abondants certaines années: cèpes, giroles sont les plus réputés... Les connaisseurs gardent jalousement leurs coins secrets !

Les chemins de randonnée :

Vous pouvez profiter d'une grande partie de la forêt en suivant le circuit « *Le bois du curé et des mille diables* ». Le balisage est à jour. On peut trouver un topoguide à l'office de tourisme.

Justement Le pays d'Art et d'Histoire en collaboration avec l'ANACR organise cet été une randonnée sur ce circuit :

Samedi 5 août 2023
départ à 10h 30,
esplanade du lac,
prévoir un pique-nique

La Faune :

La forêt de Châteauneuf possède **une faune très riche et diversifiée**. Si le dernier loup de souche française a été tué dans la forêt en 1926, le cerf commence à y faire son apparition... Beaucoup d'autres espèces sont présentes dans ses bois: chevreuils, sangliers, renards, blaireaux, martres...

Les oiseaux peuplent en nombre la forêt, passereaux, rapaces et quelques migrateurs: bécasses...

Au mois de mars l'**association communale de chasse (ACCA)** doit procéder à des comptages de la faune sauvage nocturne. Cette opération consiste à recenser et à accumuler le maximum d'informations sur la faune.

Cependant le nombre d'animaux doit parfois être régulé par l'ACCA, car des dégâts sérieux dans les champs et même les habitations voisines, sont le fait de sangliers, chevreuils présents en très grand nombre.



Une réunion publique d'information sur le lac a été organisée à l'initiative de la commune mardi 20 décembre à la salle Bartholdi. Le lac a été vidangé depuis le mois d'août 2022 en raison de la défaillance de la vanne de vidange du barrage. Des travaux importants et nécessaires de confortement du système de vidange et de mise aux normes vont être réalisés.



Françoise Rivet, Maire de Châteauneuf-la-Forêt, a accueilli le public (environ 50 personnes) et introduit la réunion.

Puis c'est **Monsieur Carlier du cabinet ISL Ingénierie** qui assure la maîtrise d'Œuvre du site qui a présenté au public :

- les données techniques du barrage : l'évacuateur de crues, la vidange de fond, le contexte réglementaire.
- un rappel historique de suivi du site et le diagnostic de la vidange avec constat d'un blocage de la vanne en mars 2022.
- le projet de confortement de la vidange du lac : remplacement de la vanne de vidange défaillante et sécurisation de l'ouvrage, dispositif de vidange y compris en cas de crues.
- la sécurité du site pendant les travaux : printemps 2023.

Intervenants :

- **Maîtrise d'ouvrage** : Mairie de Châteauneuf-la-Forêt
- **Maître d'œuvre** : ISL Ingénierie (mandataire - génie civil) et Water Power Ingénierie (équipements)
- **Contrôles et validations** : DREAL, DDT.

Les travaux réalisés permettront d'assurer de manière pérenne la sécurité du site avec une maintenance et une surveillance technique en lien avec la réglementation du Code de l'environnement et du décret n° 2015-526 concernant un barrage de classe C.

Au cours du mois de février, Monsieur le sous-préfet est venu sur site constater l'ampleur des travaux.

Après consultation des entreprises ce sont les entreprises Fournier et Laurière qui ont été retenues pour les travaux de confortement de la vidange du lac.

Des demandes de subventions ont été faites.

Travaux règlementaires et de mise en sécurité déjà réalisés, demandés par la DREAL et notés dans la VTA (visite technique approfondie) :

- Fermeture de la passe à poissons.
- Cartographie et passage d'une caméra dans les réseaux.
- Nettoyage de la végétation entre la digue et l'orée du bois.
- Changement de buse et curage du canal en pied de digue.

Travaux à venir :

Courant mars, l'ancienne vanne de vidange défectueuse a été déposée et extraite. **La nouvelle vanne d'un poids de plus de deux tonnes** sera descendue par une grue dans la chambre des vannes en passant par la tulipe. Une partie de l'esplanade du lac sera occupée pendant la période du chantier.

Le renforcement du merlon et de la passerelle qui enjambe le canal seront faits au printemps.

Un calendrier prévisionnel a été présenté :

- Consultation des entreprises en décembre 2022
- Notifications en janvier 2023
- Période de préparation, études d'exécution, fournitures : de janvier à avril 2023
- Travaux sur site : avril à juin 2023
- **Remise en eau du barrage : à partir de juin 2023**
- Essais en charge et réception finale : août 2023

Les délais de remise en eau dépendront du bon enchaînement des différentes étapes mais aussi des conditions climatiques (sécheresse ou pluies abondantes).



2022, une année de records



Cette année 2022 a été marquée par des températures et un manque de précipitations record.

D'après les données de Météo-France, le mois de juillet a été **déficitaire de 84 %** au niveau du cumul des précipitations, faisant du mois de juillet le mois le plus sec jamais enregistré, cumulé avec **33 jours de vague de chaleur**.

90 % des cours d'eau français étaient en déficit en septembre.

Le SABV, dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), a initié en 2020 une concertation avec l'ensemble des acteurs de son territoire pour définir un ensemble d'actions visant « une meilleure gestion partagée de la ressource en eau ».

Cette réflexion a permis de définir les axes d'intervention du syndicat dans les futurs Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques (2023-2028) **orientés vers** :

400 mm de précipitations en moins par rapport aux normales de janvier à novembre *

des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource



une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques



une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques



une politique concertée du devenir de la gestion des étangs



une participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau notamment en zones de captage



des suivis analytiques



des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels



une communication-sensibilisation de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau



une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau



Ces contrats feront l'objet d'une **déclaration d'intérêt général** précédée d'une enquête publique lors du dernier trimestre 2022, début 2023.

Nous vous encourageons, usagers et acteurs, à consulter les contrats qui seront à votre disposition dans les mairies et à donner votre avis lors de l'enquête publique.



*<https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2022/limoges-bellegarde/valeurs/07434.html?webmasters>



Vue depuis la chambre des vannes.



Réunion de démarrage des travaux
le jeudi 23 février 2023 avec les entreprises



Trois nouveaux jeux sur la plage

Octobre rose :



Le dimanche 16 octobre jour du marché d'automne et dans le cadre d'**Octobre rose**, la mairie de Châteauneuf-la-Forêt en partenariat avec la ligue contre le cancer de la Haute-Vienne et Baout (association qui vient en aide dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'environnement au Sénégal) s'est mobilisée pour **la lutte contre le cancer du sein**.

A cette occasion, place du 8 mai, **la Ligue contre le cancer 87** a tenu un stand pour informer, échanger, et proposer tee-shirts, rubans, parapluies, pin's etc...

Le matin, **deux marches roses guidées** ont réunies de nombreux randonneuses et randonneurs qui se sont lancés pour parcourir **une boucle de 5 km ou 8 km «entre architecture et patrimoine»**.

Au retour, dans la joie et la bonne humeur, **le défi vélo-smoothie** installé pour l'occasion, a permis à ceux qui avaient encore de la force dans les mollets de pédaler pour obtenir leur boisson afin de se désaltérer.



Les marches d'Octobre rose

Concours de dessins au Marché d'automne :



Exposition des dessins dans l'entrée de la Mairie

Repas des aînés :



Eric et sa scène musicale au repas des aînés le 27 novembre 2022



Chemin de table

Marché de Noël :



Alex avec ses échasses et ses magnifiques effets de lumières



La chorale des chants de Noël



L'Escòla dau Mont Gargan



Le Père Noël entouré des élus du territoire

ANIMATIONS

Cérémonie des Vœux :



7 janvier 2023



Concours des maisons fleuries avec remise des prix lors de la cérémonie des Vœux



Présentation des Vœux de Madame la Maire et du Conseil Municipal lors de la rencontre avec les commerçants et artisans

Le groupe Alma Flamenka :



Concert guitare, flûte et danse, avec Alma Flamenka, samedi 11 mars

Chorale Sainte-Claire, continuité et renouveau :

C'était au siècle dernier, en 1995, un groupe d'habitants de Châteauneuf aimant chanter rejoignait un chef de chœur et guitariste charismatique et passionné, Pierre Roussel, récemment installé dans la région : la chorale Sainte-Claire était née. Aidée par quelques choristes extérieurs, elle donnait son premier concert à Châteauneuf, salle Bartholdi, en 1996, avant même d'être reconnue officiellement association loi 1901 en janvier 1997. Une belle aventure débutait.

Suscitant curiosité puis enthousiasme, la chorale s'est ensuite rapidement ouverte à des chanteurs de tous âges, de tous horizons spirituels et géographiques, de toutes nationalités (britannique, hollandaise, polonaise, roumaine et russe), de toutes voix (sopranos, altos, ténors et basses). Elle s'est produite dans de nombreuses localités du sud-est de la Haute-Vienne, à Limoges aussi, seule ou en concert partagé. Comme tout organisme vivant, elle a eu ses hauts et ses bas, ses joies et ses peines, ses périodes ternes et ses grands moments parmi lesquels, cités pêle-mêle, les échanges avec sa « grande sœur » Sainte-Eve de Dreux, un concert à Oradour-sur-Glane et la rencontre de Robert Hébras, dernier survivant du massacre, la participation à trois reprises aux Ostensions de Saint-Léonard, Eymoutiers et Pierre-Buffière, l'accueil en 2015 et 2016 des Musichorales avec l'orchestre traditionnel russe des Cordes d'Argent et, en 2015 aussi, un mémorable concert des 20 ans de la chorale dans une salle Bartholdi archicomble.

Puis vinrent les funestes années covid en 2020 et 2021 et l'arrêt brutal et total de toutes les activités chorales, hautement pourvoyeuses de risque de transmission virale. Début 2022, avec l'amélioration de la situation sanitaire, s'est posé la question de la reprise. Pas si simple : les choristes, dispersés, avaient pris de nouvelles habitudes, certains avaient encore un peu peur du virus, Pierre, pour raisons de santé, devait céder sa place à contrecœur. Qui pour le remplacer ? Le salut vint des antipodes : Anna Boulic, australienne de naissance et française de cœur, musicienne professionnelle, chanteuse, harpiste et chef de chœur, installée à Châteauneuf depuis quelques années, accepta, avec l'aide solide et amicale de Rosalind Hart au clavier, de prendre le relais et de faire à son tour, forte de son énergie, son talent et sa gaieté, grandir, grandir, ... La chorale renaissante. Une chorale toujours internationale, avec un noyau d'anciens de Sainte-Claire renforcé de nouveaux chanteurs français, britanniques, néerlandais et irlandais, au répertoire rafraîchi et enrichi de chants français et étrangers assidument travaillés depuis un an, toujours sur les thèmes de l'amitié, la fraternité. Et de cette Liberté chère au cœur des castelneuviens.



La chorale Sainte-Claire renouvelée est ravie de donner son premier vrai **concert** d'après covid à Châteauneuf **au cinéma le 1^{er} avril en soirée**. La date, amusante, est le fruit du hasard : ce n'est pas une plaisanterie, nous serons bien là ! N'hésitez pas à venir nous voir et nous entendre, à pousser la porte et à « finir d'entrer ». Nous en serons très heureux.

Marie-Jeanne Tricard, présidente de la chorale

Répétition de la chorale le mardi soir à 20h, salle Camille Claudel.



Les guidons du 87 :

Depuis fin 2022, une nouvelle association a été créée dans notre commune.

Elle s'appelle « Les Guidons du 87 » et son siège social est à la Mairie de Châteauneuf-la-Forêt.

Cette association a pour but d'organiser en groupe des sorties à motos afin de découvrir des régions, faire des visites de lieux ou de monuments.

Elle pourra également organiser des manifestations locales.

Pour en être membre, chaque adhérent doit :

- Être titulaire du permis de conduire des motos correspondant à la catégorie de son véhicule, à partir de 125 cm³
- Être en mesure de présenter son attestation d'assurance personnelle,
- Lors des sorties organisées, être équipé des éléments de sécurité obligatoires,
- Présenter une moto en parfait état pour circuler sur la voie publique.

Elle a maintenant pris un bon rythme de croisière et compte déjà une vingtaine d'adhérents.

Si vous souhaitez y adhérer, vous serez les bienvenus.

Contact : Nicolas Changion, Président

Tél : 06 02 09 97 67

Mail : lesguidonsdu87@gmail.com

Forum des associations le 10 septembre :



Le forum a réuni plus de trente associations à la salle Bartholdi. Cette manifestation a permis aux associations de faire connaître leurs activités aux visiteurs, présentées sur des panneaux photos, ou sous forme de démonstrations. Ceux qui le souhaitaient ont pu s'initier aux différentes activités. Un temps de rencontre qui a permis aussi des échanges entre les associations qui ne se connaissaient pas.

Atelier échecs :



L'atelier échecs vous ouvre ses portes les jeudis de 17h30 à 19h30 à la Mairie, dans la salle des permanences. Du jeu libre avec ou sans pendule est proposé ainsi que des cours d'initiation et de perfectionnement. Des joueurs de tous les âges et de tous les niveaux vous accueilleront pour

partager des moments de convivialité autour du noble jeu. Cette activité est proposée aux élèves dans les temps périscolaires.

Témoignage de Léontine :

«J'aime jouer aux échecs car il faut réfléchir de plusieurs façons différentes. Frédéric nous apprend des techniques pour s'améliorer. C'est intéressant de venir à l'atelier échecs car c'est pour tous les niveaux. Les adultes et les enfants peuvent jouer ensemble. Ma mère m'accompagne et a pu rester pour apprendre à jouer».

Atelier scrabble :

Tous les mercredi après-midi **atelier Scrabble** de 14h à 17h.

Ces deux ateliers sont portés par le comité d'animation.

Amicale laïque

André Déléger Moussanas :

Voici **une petite présentation de l'Amicale Laïque André Déléger Moussanas** pour tous ceux qui ne la connaissent pas.

L'Amicale Laïque de Moussanas a été créée en 1954 à la suite de l'annonce de la fermeture de l'école du hameau de Moussanas. Les habitants du village s'étaient réunis avec ceux des alentours pour lutter contre cette fermeture. Cette lutte a réussi. L'école avait 27 ans et elle a fonctionné 27 ans de plus. C'est à cette époque que l'amicale a été créée.

Son but est de conserver et resserrer les liens qui s'étaient créés autour de l'ancienne école en assurant l'animation en milieu rural avec priorité pour l'enfance et la jeunesse.

C'est au décès de son président André Déléger en 2006, que son nom a été rajouté à l'amicale laïque de Moussanas. Il était le dernier survivant de sa création.



Après deux années de Covid, l'Amicale a repris ses activités en organisant un concert galette le dimanche 15 janvier avec Anna Boulic et Arnaud Castellano.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

C'est dans une excellente ambiance que s'est déroulée cet après-midi. Les participants ont dégusté la galette à l'entracte.



Puis le dimanche 19 février le super loto à la salle Bartholdi a réuni environ 240 personnes qui sont venues tenter leur chance pour gagner les lots proposés. La trottinette électrique a été gagnée par Morgane, le téléviseur par Martine, le matelas par Delphine, le jambon de la tombola par Ingrid grâce au numéro 857. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau loto. Nous remercions tous les participants, les généreux donateurs, la municipalité et tous les bénévoles pour la réussite de ces deux journées. Vous pouvez venir nous rejoindre en contactant Béatrice au 06 43 13 90 50

Rallye Marcel Champeau le 5 mars 2023:



Remise des coupes aux vainqueurs, place du 8 mai 1945 par les maires de Châteauneuf-la-Forêt et de Linards





Réfection des routes avec pose de point à temps : route de Besuniéras vers Sussac, route de Villetelle, au Sus en direction du Maroc



Avancée des travaux maison des associations



Démolition et reconstruction du mur de la garderie

Cimetière :



Orthophotographie du cimetière et découpage par zones

Travaux de mise en valeur de l'espace où sont enterrés les défunts de l'ancien sanatorium (voir plan zone A3)

Il se dérouleront en plusieurs étapes :

- Repérage et identification des sépultures.
- Enlèvement de l'enrobé de l'allée centrale.
- Apport de substrat permettant de niveler le sol.
- Mise en place des croix fabriquées par les services techniques du CHRU de Limoges avec pose des anciennes plaques d'identification.
- Semis de gazon et d'essences à pousse lente ou vivaces couvre-sol.

Ce planning de travaux sera **réalisé par les services techniques municipaux**.

Parallèlement le **service administratif de la Mairie continue l'enregistrement des données de l'état civil** pour chaque sépulture avec un logiciel spécifique au cimetière en travaillant sur chaque zone définies (Voir plan ortho photographique).

Végétalisation :

Elle se met en place naturellement sur les zones A22 et A23 correspondant à la partie ancienne du cimetière.



De la colline aux buis, les chèvres, après être allées chez le coiffeur, regardent leurs copines brouter l'herbe du pré autour des écoles !



Récupérateurs d'eau aux services techniques municipaux qui vont permettre d'arroser les fleurs

Ateliers Adpad (association d'aide aux personnes à domicile) :

Depuis 1969 cette association participe à la politique du maintien à domicile sur le département de la Haute-Vienne. Des ateliers d'animation gratuits à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ont été mis en place depuis 2014 sur la commune de Limoges puis étendus à d'autres communes (14 actuellement). L'association bénéficie du soutien du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de certaines mutuelles, et localement de la commune de Châteauneuf-la-Forêt.

Depuis le mois de janvier 2023 la mairie accueille dans ses locaux les ateliers Adpad tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h

Si vous avez envie de rencontrer d'autres personnes et d'échanger, vous changer les idées, rompre votre isolement et vous retrouver dans une ambiance conviviale, inscrivez-vous aux ateliers de l'Adpad.

Renseignements et inscriptions :

Nathalie Cibert

06 33 87 92 04 ou 05 55 10 01 31

Mail: n.cibertadpad87.fr

Possibilité de ramassage à domicile.

Maximum 15 personnes pour le groupe.

Lieu: salle des permanences à la Mairie.

Activités proposées :

- Jeux de société pour travailler la mémoire : triomino, scrabble, jeux de cartes et autres jeux de société
- Activité physique adaptée (gym douce, travail sur l'équilibre, sophrologie) avec un intervenant par mois pour les activités sportives.
- Théâtre
- Carterie (mise en valeur de photos personnelles) etc...

Une petite pause goûter est proposée lors de chaque atelier.



Sandrine vous accueillera dans la bonne humeur !

ATELIERS
SENIORS





Ateliers d'Animation

Vous avez 60ans et plus ?

Venez vous divertir tous les jeudi de 14h30 à 17h

à la salle des permanences de Châteauneuf-la-Forêt



Renseignements & inscriptions : Nathalie Cibert : 06.33.87.92.04 / 05.55.10.01.31
n.cibert@adpad87.fr

Avec le soutien : 

Programme du 1er janvier au 30 juin 2023

(ateliers prévisionnels, sous réserve de modification)

Tous les jeudis de 14h30 à 17h à la salle des permanences, 2 Place du 8 mai 1945, 87130 Châteauneuf-la-Forêt

Janvier	Février	Mars
05/01 : Epiphanie en musique	02/02 : Remuons nos méninges	02/03 : Quiz culture générale
12/01 : Activité physique adaptée	09/02 : Jeux de mimes	09/03 : Gestes de 1er secours
19/01 : Dessinez c'est gagné !	16/02 : Photos et Carnaval	16/03 : Activité physique adaptée
26/01 : Improvisation théâtrale	23/02 : Activité physique adaptée	23/03 : Création « Oiseaux des Jardins »
		30/03 : Ecritures fantaisistes
Avril	Mai	Juin
06/04 : Création de Pâques	04/05 : Mémoire « Boîte Mystère »	01/06 : Jeux de lettres
13/04 : Quiz musical	11/05 : Activité physique adaptée	08/06 : Concours de pétanque
20/04 : Dessinons ensemble	25/05 : Loto	15/06 : Activité physique adaptée
27/04 : Activité physique adaptée		22/06 : Fête de la musique
		29/06 : Souvenirs d'enfance

AIDE À LA PERSONNE



Association d'Aide à la Personne
Monts et Barrages

Association d'aide à la personne Monts et Barrages :

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les trois associations cantonales œuvrant aux services à la personne à domicile, **ont fusionné** en vue de coopérer et mutualiser leurs moyens et tendre vers une harmonisation des tarifs concernant les services proposés.

Il s'agit de l'association d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées Briance Combade à Châteauneuf-la-Forêt, l'association communautaire d'action en faveur des personnes à domicile à Saint Léonard de Noblat, l'association de service à domicile des Portes de Vassivière à Eymoutiers.

Cette nouvelle association s'appelle « **Association d'aide à la personne Monts et Barrages** ». Le nouveau siège social se situe dorénavant à Eymoutiers. Chaque entité reste dans sa commune.

Les services proposés :

- Un service mandataire qui fait l'intermédiaire entre le particulier employeur et l'aide à domicile.
- Un service de portage de repas en liaison froide. Les repas sont confectionnés par les trois EHPAD du territoire.
- Un service prestataire (projet en cours d'élaboration). L'association sera l'employeur.

Antenne à Châteauneuf :

3 rue de la Combe aux bœufs
Tél. 05 55 69 39 99

Les services du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile-service des aides-soignantes) restent dans leurs locaux :

3 rue de la Combe aux bœufs à Châteauneuf
Tél. 05 55 69 38 00



Lien pour télécharger le guide sur internet :

<https://www.haute-vienne.fr/publications/actions-de-prevention-de-la-perte-dautonomie-2023>

CHAQUE MINUTE COMPTÉ

Vous ressentez
brutalement
une **faiblesse**
d'un côté du corps,
une **paralysie**
du bras, du visage,
une **difficulté** à
parler...

...c'est peut-être
un **AVC**
Accident
Vasculaire
Cérébral

COMPOSEZ
VITE LE **15**

Etat Civil du 1^{er} septembre 2022 au 28 février 2023

ETAT CIVIL

Décès

- | | | | |
|---|---------------------------|---|-------------|
| - Marthe LATRONCHE, veuve MANAUD | 1 ^{er} septembre | - Huguette REBEYROLLE, veuve GUILLOT..... | 8 décembre |
| - Marie, Gilberte PASQUET, veuve SIRIEIX..... | 8 septembre | - Jeanne, Rose SAGLINI, veuve PLANET..... | 9 décembre |
| - Lucette, Edith, Bernadette MAZAUREIX | 20 septembre | - Jean-Paul, André JABET | 17 décembre |
| - Léonie, Catherine DEVILLE, veuve ROUDIER..... | 9 octobre | - Martine, Raymonde, Dominique BOUTINON, divorcé LAGARDE..... | 25 décembre |
| - Bernard, Louis BORDES..... | 16 octobre | - Jean, Claude TEXIER..... | 28 décembre |
| - Christian COLOMBIER..... | 22 octobre | - Edith, Monique PEYROUNAUD, veuve DUTREIX | 31 décembre |
| - Yvette PANTEIX, épouse MARTINOT | 30 octobre | - Albert, Léonard LAJAUMONT | 7 janvier |
| - Pierre, Jean, Louis MARCHEIX | 7 novembre | - Denise NICOT | 7 janvier |
| - Mireille ROUGIER, épouse MERIGOUX | 9 novembre | - Henri, René COMTE..... | 13 janvier |
| - Camille, André RIVET | 11 novembre | - Yvonne VEDRENNE, épouse LEBLOIS..... | 30 janvier |
| - René FRAISSEIX..... | 30 novembre | - René COUDRIER..... | 21 février |
| - Thérèse, Anna COIGNOUX, veuve MOUSSET..... | 1 ^{er} décembre | - Marcelle, Renée CHAMPETINAUD, veuve BOULESTEIX..... | 22 février |



Mariages

- 1 mariage



Naissances

- 1 naissance hors commune

DROIT D'EXPRESSION LISTE D'OPPOSITION

Au cours de l'année 2022, trois Conseillers Municipaux de notre groupe de quatre personnes ont démissionné de leur mandat et ont été remplacés par Sébastien Leroy, Lydia Ruby-Monteil et Franck Amodéo et ont rejoint Daniel Changion qui continue à assurer également le mandat de Conseiller Communautaire et de délégué au PETR Monts et Barrages.

Maintenant, notre groupe essaie de s'impliquer au mieux, au vu des possibilités que nous exerçons dans les commissions où nous participons, dans le déroulement des affaires municipales et des projets en cours.

Nous avons voté l'ensemble des délibérations car elles sont nécessaires pour notre commune.

Nous souhaitons vivement que le prochain budget 2023 soit le plus équilibré possible car notre commune doit faire face à d'importantes dépenses qui, pour certaines, ne pouvaient pas être prévues préalablement (retenue d'eau du lac, coût de l'énergie)

Nous sommes satisfaits que le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de notre commune soit abandonné, surtout sur le lieu où elles étaient prévues car la protection de notre environnement est un atout majeur.

Hélas, certains espaces boisés devraient être un peu mieux préservés, souhaitons que cela puisse être intégré dans notre nouveau plan local d'urbanisme communal (PLU) qui vient d'être lancé en étude.

Les élus « Tous Unis Pour Châteauneuf »

De nouveaux services et commerçants à Châteauneuf !

LCB Châteauneuf: ambulances, taxis et activités sanitaires, 14 rue Cruveilhier depuis le 1^{er} mars 2023. Tél: 05 55 30 33 30.

LCB a pris la suite de l'**entreprise Fabrice Labonne** qui continue les services funéraires, 4 route de la Forêt. Tél: 05 55 69 37 48.

Boulangerie Pâtisserie Chocolats Martin: ouverture à partir du mois de mai 2023, 19 Place Eugène Degressat.

Passerelle Sport Santé :



Passerelles SPORT SANTÉ



Châteauneuf La Forêt
CHATEAUNEUF - LINARDS
TENNIS CLUB

PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

Les passerelles Sport Santé permettent de reprendre en douceur une activité physique. Les programmes de remise en forme sont adaptés aux capacités et aux besoins des pratiquants. Les passerelles sont entièrement gratuites et ouvertes à tous (y compris aux personnes atteintes de pathologies chroniques et d'affections de longue durée). Elles orientent vers des activités sportives de votre choix.

Tennis Club Châteauneuf - Linards
VOUS SOUHAITEZ INTÉGRER LA PASSERELLE ?
06 81 36 61 37

ETAPE 1
PRESCRIPTION

Vous disposez d'une ordonnance de votre médecin vous prescrivant une activité physique.

ETAPE 2
RENDEZ-VOUS

Vous téléphonez à la passerelle et prenez un rendez-vous.

ETAPE 3
ACCUEIL

Vous êtes accueilli par un éducateur spécialisé dans l'Activité Physique Adaptée (APA). Vous passez des tests simples pour évaluer vos capacités et vos besoins.

ETAPE 4
REMISE EN FORME

Vous suivez un programme adapté de remise en forme. Les séances sont collectives, et vous bénéficiez de conseils sur l'hygiène de vie et l'alimentation.

ETAPE 5
CONSEIL

En intégrant une passerelle Sport Santé vous bénéficiez des conseils des équipes de Limousin Sport Santé pour bien choisir votre activité physique.

ETAPE 6
POURSUITE

Une fois le programme terminé vous continuerez l'activité physique dans une association (référéncée par LSS) qui pratique l'activité physique adaptée.

87130 CHATEAUNEUF LA FORET

L'espérance de vie et la santé de la population peuvent être grandement améliorés par la pratique d'une activité physique régulière. Celle-ci diminue le risque de mortalité précoce de 30%, évite 30% des maladies cardiovasculaires, évite 20 à 25% des cancers et réduit de 40% les récurrences (sein). Elle a un impact sur le diabète, l'obésité, le cholestérol, la dépression...

Limousin Sport Santé organise des séances d'activités physiques adaptées dans des «**passerelles sport santé**». Ces séances ont pour but de favoriser la reprise en douceur d'une activité physique adaptée et s'adresse aux adultes.



M. Deplage président du Tennis club et M. Virot de Limousin Sport Santé

entre les différents partenaires: Limousin Sport Santé, et le Tennis Club de Châteauneuf-Linards.

La commune, a souhaité s'engager dans la prévention santé en initiant la création d'une passerelle sport santé à Châteauneuf la Forêt. Ce dispositif a été présenté aux associations sportives en mai 2022.

C'est ainsi que vendredi 3 février 2023, la convention «**Passerelle Sport Santé**» a été signée

Les programmes de remise en forme sont adaptés aux capacités et aux besoins des pratiquants. C'est gratuit et ouvert à tous, y compris aux personnes atteintes de pathologies chroniques et d'affections de longue durée, et éloignées de l'activité physique.

Sur notre territoire c'est le Tennis Club de Châteauneuf-Linards qui anime la passerelle sport santé.

Comment ça marche ?

- Vous devez avoir une ordonnance du médecin vous prescrivant une activité physique.
- Contacter la passerelle au 06 81 36 61 37.
- Evaluation des capacités et des besoins.
- Suivi d'un programme adapté de remise en forme en séances collectives.
- Après la fin du programme, vous continuez l'activité physique adaptée dans un club.

Direction générale des Finances publiques :

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires de biens immobiliers :

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

Si vous êtes propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1^{er} janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet «**Biens immobiliers**» de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, consulter l'espace «**Gérer mes biens immobiliers**» du site impots.gouv.fr.

En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou à la **Maison France Services, 12 Avenue Amédée Tarrade**.

Renouvellement de la convention d'assurance complémentaire santé :

Suite au départ de Monsieur Dupic représentant de la **mutuelle AXA** sur notre secteur et à l'arrivée de **Justine Bédé** qui le remplace dans ses missions, **une nouvelle convention de partenariat avec cette mutuelle a été signée avec la commune (identique à la précédente).**

Pour mémoire la commune a aussi signé une convention avec la **mutuelle Mutualia**, afin que les habitants concernés puissent choisir selon leur convenance.

Réunion de concertation départementale sur la santé :



Dans le cadre du **Conseil national de la refondation**, l'ARS Nouvelle Aquitaine, délégation Haute-Vienne, et la Préfecture de la Haute-Vienne, ont organisé une réunion de concertation départementale sur la santé à Châteauneuf ayant pour thème : **la prévention et l'accès aux soins** le lundi 21 novembre 2022 à la salle Bartholdi. D'autres réunions publiques ont eu lieu sur le département de la Haute Vienne à Saint Yrieix la Perche, Saint Junien, et Bessines-sur Gartempe.

Accueillis par Françoise Rivet Maire de la commune, élus, professionnels de santé, habitants ont pu échanger sur la problématique de l'accès aux soins sur notre territoire rural mais aussi parler de la **prévention**.

Signature de la convention de partenariat avec le SDIS 87 :



Le 11 octobre a eu lieu la **signature de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un sapeur-pompier volontaire**, Emmanuel Régnaut, agent de la commune avec la présence du Colonel Jean Frédéric Delaune, Directeur départemental adjoint du **SDIS 87**.

Avancée du déploiement de la fibre sur notre commune :

Information de la société Orange:

La commune comprend 4 armoires pour couvrir les **1 040 logements de la commune**.

La première armoire a été déployée en 2022 : 50 logements sont éligibles depuis fin février 2023 (Secteur Pont la Prairie). Deux autres armoires seront déployées en 2023 et une en 2024.

Cérémonie du 11 novembre 2022 :



Cérémonie de la Sainte Barbe, patronne des sapeurs-pompiers samedi 3 décembre dans la cour du Conseil Départemental de la Haute-Vienne :

Le Centre de Secours de Châteauneuf-la-Forêt était à l'honneur avec la remise de la médaille du service exceptionnel avec rosette au sapeur-pompier Jean-Louis Leconte par Madame la Préfète.



Cérémonie de la Sainte Barbe dans la cour du Conseil Départemental. Le sapeur-pompier Jean-Louis Leconte entouré des élus locaux



Jean-Louis Leconte décoré par Madame la Préfète de la médaille du service exceptionnel avec Rosette

PERMANENCES CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

FNATH: 05 55 34 48 97

3^{ème} vendredi du mois sur rendez-vous à la mairie de 8h30 à 12h

ADIL: 05 55 10 89 89

1^{er} mardi du mois à la mairie de 16h à 17h30

ADPAD: 05 55 10 11 85

- 1^{er} jeudi du mois à la mairie de 9h à 12h

- 3^{ème} jeudi du mois à la mairie de 14h à 16h30

Mission Locale: 05 55 10 01 00

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, Antenne du Conseil Départemental - MDD de Châteauneuf-la-Forêt (impassé des Thuyas)

Secours Populaire:

4^{ème} mardi du mois - BUS solidaire

Place du 8 mai 1945 de 13h30 à 15h00

Secours catholique: 07 86 56 52 82

32 avenue Jean Cruveilhier

vendredi de 14h30 à 17h et samedi de 9h à 12h

Mail : chateauneuf.870@secours-catholique.org

Restos du cœur:

41 avenue Jean Cruveilhier

Jeudi matin de 10h à 12h

Conciliateur de Justice: 06 78 48 74 88

Monsieur Serge Ribes, permanence une fois par mois à la mairie sur rendez-vous.

Secrétariat de mairie: 05 55 69 30 27

horaires d'ouverture : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h45

mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

Téléphone astreinte élus : 06 74 96 27 53 (en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

Horaires d'ouverture de la déchèterie de la Communauté de Communes:

Lundi 14h à 17h15

Mercredi, vendredi, samedi de 9h à 11h45

et de 14h à 17h15

Téléphone : 05 55 12 12 87 (Syded)

Maison France Services à Briance Combade:

12 Avenue Amédée Tarrade

horaires d'ouverture : de 10 à 17h du lundi au vendredi

et de 10h à 13h le samedi matin - Tél : 05 55 69 39 32

Numéro d'urgence Communauté de Communes:

07 52 06 97 57 (eau et assainissement)

SAMU: 15

Gendarmerie: 17

Pompiers: 18 depuis un téléphone mobile : 112

Pharmacie de la Forêt: Téléconsultation médicale

9 avenue du Pont la Prairie

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi

de 9h à 12h15 et de 14h à 19h30 - Tél : 05 55 69 36 35

Pharmacie de garde: composez le 32-37

Médecins: en cas d'urgence composer le 15

Cabinets Infirmiers: Sabatier, Borderie, Laplanche

6 Allée des Tilleuls - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 77 21

Le Gouffe, Thomas

4 Rue Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 36 75

Kinésithérapeutes: Chatenet, Scherer, Cayn, Riffaud

24 Route de la Forêt - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 31 60

Ostéopathe: Paul Bodimeade

Beauvais, 10 Chemin de Beauvais - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

06 95 46 25 38

Podologue: Alex Vérinaud

Avenue du Pont la Prairie - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 65 94

Dentistes:

Docteurs Amélie Pommaret, Emmanuelle Giuliardi

8 Route du Puy Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 44 19 12 06

Psychologue: Mme Géraldine Vandeplanque-Rey

4 Rue du Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

06 08 27 37 91

EHPAD:

10 Route du Puy-Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 31 76

Cabinet vétérinaire: Selarl VET'Puychat

6 Route du Puychat - 05 55 69 34 30

Écoles:

École maternelle: 05 55 69 39 02

Directrice Madame Florence Prat

École primaire de Châteauneuf: 05 55 69 75 22

Directrice Madame Jacob-Lacour Sandrine

École primaire de Neuville-Entier: 05 55 69 37 28

Directrice Madame Marie Anne Pateloup

Vous avez besoin d'une consultation médicale mais vous n'avez pas de médecin traitant, ou votre médecin ne peut pas vous recevoir ?

05 55 11 32 32

Les médecins de la CPTS Monts et Barrages s'organisent pour vous proposer un rendez-vous dans un délai de 48 heures.

Qui peut bénéficier de ces consultations ?
Toute personne habitant dans une des 34 communes de la CPTS Monts et Barrages.

(Saint Léonard de Noblat, Champagny, Le Chatenet en Dognon, Eyboulleuf, La Geneytouse, Moissanes, Royères de Vassivière, Saint Denis des murs, Sauviat sur Vige, Saint Julien le petit, Cheissoux, Peyrat le Château, Augne, Beaumont du Lac, Saint Amand le Petit, Saint Anne Saint Priest, Rempnat, Bujaleuf, Nedde, Eymoutiers, Saint Hilaire Bonheval, Rosters Saint Georges, Neuville Entier, Masiéon, Saint Gilles les Forêts, Damps, Sussac, Eyjeaux, Saint Paul, Saint Bannet Briance, Châteauneuf la Forêt, Surdoux, Linards, Saint Méard, La Croisille sur Briance)

EN CAS D'URGENCE VITALE, FAITES LE 15 SANS ATTENDRE.

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ MONTS ET BARRAGES